



**Rapport de la commission des pétitions et des grâces
au Grand Conseil**

en réponse

**à la pétition du Syndicat des services publics – Région
Neuchâtel (SSP-RN) « Pour une inclusion scolaire réaliste,
réfléchie et dotée de moyens »**

(Du 4 octobre 2021)

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

1. INTRODUCTION

Lors des séances du 20 août et du 9 septembre 2021, la commission des pétitions et des grâces a examiné la pétition « Pour une inclusion scolaire réaliste, réfléchie et dotée de moyens » en présence de M^{me} Crystel Graf, conseillère d'État, cheffe du Département de la formation, de la digitalisation et des sports (DFDS), du secrétaire général du département, du chef de service de l'enseignement obligatoire (SEO) et de la cheffe du service des formations postobligatoires et de l'orientation (SFPO).

Composition de la commission

Président : M. Karim Boukhris (VertPOP)
Vice-président : M. Boris Keller (LR)
Rapporteure : M^{me} Claudine Geiser (LR)
Membres : M^{me} Stéphanie Skartsounis (VertPOP)
M^{me} Juliette Grimm (VertPOP)
M^{me} Sarah Curty (LR)
M^{me} Josiane Jemmely (S)
M. Hugo Clémence (S)
M^{me} Manon Freitag (VL-LC)

2. PÉTITION

Le 31 mars 2021, le Syndicat des services publics – Région Neuchâtel (SSP-RN) a déposé la pétition suivante :

Pétition pour une inclusion scolaire réaliste, réfléchie et dotée de moyens

Alarmés par les annonces du Département de l'éducation et de la famille (DEF) concernant le projet, hâtif et peu réfléchi, de mise en œuvre d'une vision politique de l'inclusion des élèves en grande difficulté, des enseignant-e-s des classes régulières et spécialisées, des directeurs-trices, des professionnels des services socio-éducatifs (SSE) et de l'orientation professionnelle (OCOSP) et des parents d'élèves veulent alerter la population et les dirigeants politiques.

Cette pétition demande au Conseil d'État et au Grand Conseil :

- 1. Que le DEF revoie sa copie et propose, après une analyse sérieuse et objective et une vraie consultation des acteurs concernés, une politique d'inclusion en lien avec la réalité du terrain.*
- 2. Que des moyens financiers soient alloués pour un accompagnement adéquat des élèves en formation spécialisée ou terminale (FS/TE) et en formation régulière (FR) ainsi que des enseignant-e-s.*
- 3. Que le DEF tienne compte du travail d'intégration déjà effectué dans les classes FS/TE.*
- 4. Que des projets pilotes soient menés avant la mise en œuvre de mesures définitives.*

La pétition est munie de 2'293 signatures. Elle a été transmise à la commission des pétitions et des grâces par le bureau du Grand Conseil, par courrier du 20 mai 2021.

3. TRAITEMENT DE LA PÉTITION PAR LA COMMISSION

3.1. Audition d'une délégation des pétitionnaires

Lors de sa séance du 20 août 2021, la commission a auditionné trois représentant-e-s des pétitionnaires : M^{mes} Claude Grimm, secrétaire syndicale et Odile Rusca, enseignante spécialisée, ainsi que M. Steven Munastra, enseignant spécialiste d'anglais du cycle 3.

Les pétitionnaires ont exposé leurs préoccupations : entre autres, les effectifs de classes, la mise en œuvre difficile de la réforme du cycle 3, l'absence d'un 3^e niveau, le manque d'accompagnement et de suivi des élèves, et le décrochage scolaire.

Les pétitionnaires souhaitent que les autorités prennent des décisions avec la réalité du terrain.

La commission a posé diverses questions aux pétitionnaires, et notamment : où le bât blesse-t-il avec ce projet de nouvelle réforme ?

Les pétitionnaires ont répondu qu'il faudrait plus de moyens pour l'intégration des élèves en grandes difficultés scolaires. Ils estiment que le système ne va pas jusqu'au bout, et qu'il manque un 3^e niveau, comme c'était le cas avant la réforme du cycle 3. Ils recommandent le maintien des classes spéciales.

3.2. Position du Conseil d'État

Le Conseil d'État juge la pétition hâtive et non recevable, d'autant que le projet est en cours de réflexion et n'a pas encore démarré.

En adhérant à l'accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée, le canton de Neuchâtel a été appelé à développer sa propre stratégie en matière de pédagogie spécialisée. Il s'appuie sur les lignes directrices du rapport 18.006 Stratégie cantonale dans le domaine de la pédagogie spécialisée, et sur un principe fondamental : « les solutions intégratives sont préférées aux solutions séparatives ».

Depuis la réforme du cycle 3, un grand travail de fond a été entamé.

Le Conseil d'État déclare qu'aucune décision formelle n'a été prise et il n'y a pas de fermeture de classes prévue, ni de diminution de ressources.

Bien que les préoccupations des pétitionnaires soient reconnues, il faut laisser le temps de la réflexion.

Les pistes privilégiées par le Conseil d'État sont :

- Une répartition différente des ressources entre l'enseignement spécialisé et l'enseignement ordinaire.
- L'utilisation des ressources présentes sur le territoire (personnel spécialisé-SPS).
- La formation des enseignant-e-s et des membres de direction.
- La collaboration du service de l'enseignement obligatoire (SEO), avec les directions et les autorités communales.
- Une construction commune avec les centres scolaires.

3.3. Débat et position de la commission

Cette pétition se fonde sur des perceptions différentes entre les pétitionnaires et les directions d'école. La commission regrette que certaines directions d'école aient, selon les dires des pétitionnaires, pris prématurément des mesures à la suite des résultats de l'étude comparative sur le nombre de classes spéciales par canton. Cette enquête a également été présentée à la commission Éducation du Grand Conseil.

Les chiffres de l'étude montrent que le canton de Neuchâtel compte un grand nombre de classes spéciales comparativement aux autres cantons. L'intention de Conseil d'État est de tendre vers une école plus inclusive.

Afin de ne pas interférer dans les travaux en cours de réflexion et pour ne pas ralentir le processus, la commission décide de ne pas donner suite à la pétition, moyennant certaines garanties demandées au Conseil d'État :

- Informer les directions d'école sur l'état de ce projet et sur son évolution.
- Recommander aux directions d'école de ne pas prendre de mesures prématurées, en interprétant les résultats de l'enquête.
- Informer la commission Éducation sur l'avancée de ce projet.
- Conduire ce projet de manière collaborative en y impliquant les différent-e-s partenaires concerné-e-s.

4. CONCLUSION

À l'unanimité, la commission décide de ne pas donner suite à la pétition, et propose au Grand Conseil d'en faire de même.

Sans opposition, la commission a adopté le présent rapport par voie électronique.

Préavis sur le traitement du rapport (art. 272ss OGC)

Sans opposition, la commission propose au bureau du Grand Conseil que cet objet soit traité par le Grand Conseil en débat libre.

Veuillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 4 octobre 2021

Au nom de la commission
des pétitions et des grâces :

Le président,
K. BOUKHRIS

La rapporteure,
C. GEISER